



Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le dix-neuf mai, s'est rassemblé en séance ordinaire sous la présidence de Christian BARTHOLMÉ.

Présents : Christian BARTHOLMÉ – Faysa BOUTERFASS – Magalie LE FRANC – Sarah SBIA (arrivée au mémoire n° 2, sortie au mémoire n° 10 et retour au mémoire n° 16, sortie au mémoire n° 17) – Simbara CAMARA (sortie au mémoire n° 18 et retour au mémoire n° 19) – Fatima MARIE-SAINTE – Isabelle LÉVÊQUE (sortie au mémoire n° 11 et retour au mémoire n° 16) – Mahamadou N'DIAYE (départ au mémoire n° 16) – Ouassila KOUAICHI (sortie au mémoire n° 14 et retour au mémoire n° 16) – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE – Pierre MONTELLA (arrivé au mémoire n° 7) – Fatou FAYE – Hervé LEUCI (arrivé au mémoire n° 10) – Patrice TRULLI – Riyad BELALA – Salomon ILLOUZ – Anne JONQUET – Abdel SADI – José MOURY – Waly YATERA (arrivé au mémoire n° 3) – Aline CHARRON – Monique SAMSON – Benjamin DUMAS – Nathalie FIORE

Représentés: Stéphane DE PAOLI par Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE par Faysa BOUTERFASS – Djafar HAMOUM par Nathalie FIORE – Gérard Aoustin par Isabelle LÉVÊQUE – Tuong Lan HOANG par Ouassila KOUAICHI – Muriel CABILLAUX par Hervé LEUCI – Pierre MONTELLA par Fatima MARIE-SAINTE – Sabrina DEHOUM par Simbara CAMARA – Jonathan BERREBI par Christine GABEREL – Koumba KONATE par Danielle LASSERRE – Bernard GRINFELD par Salomon ILLOUZ – Myriam BENOUDIBA par Monique SAMSON – Darko DJORDJEVIC par Fatou FAYE

Absents: Youssef ZAOUÏ – Selimane ABDERRAHMANE – Sylvain LEGER – Sabrina SAÏDI – Hocine HEBBALI

Secrétariat : Riyad BELALA



## 1. Désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme

- Sur le vote à main levée

### Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Sur la désignation des représentants de la Ville de Bobigny

Proposition de noms : Sarah SBIA, Christian BARTHOLME et Danielle LASSERRE.

### Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal désigne, sur proposition du Maire, pour siéger au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Bobigny :*

➤ *en qualité de conseiller municipal :*

- Sarah SBIA,
- Christian BARTHOLME,
- Danielle LASSERRE.

*Les représentants des associations ayant un intérêt avec le tourisme seront désignés lors du prochain Conseil Municipal.*

*Arrivée de Sarah SBIA.*

## 2. Désignation d'un membre titulaire et de son suppléant pour le comité de suivi du Projet de la mise en œuvre d'actions et d'installations de production d'énergie géothermique

Proposition de noms : Stéphane DE PAOLI, titulaire, et Christian BARTHOLME, suppléant.

### Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal désigne Stéphane DE PAOLI et Christian BARTHOLME respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant pour le comité de suivi du Projet de la mise en œuvre d'actions et d'installations de production d'énergie géothermique*

*Arrivée de Waly YATERA.*

## 3. Charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité

### Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant le travail d'élaboration de la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité piloté par « Est Ensemble » en collaboration avec les villes et les bailleurs concernés, le Conseil Municipal approuve la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité et les engagements pris par la Ville.

**4. Avis de la Ville de Bobigny à l'enquête publique présentée par le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis relative au projet de réalisation du T Zen 3**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que l'enquête publique présentée relative à ce projet se déroulera à Bobigny du 17 mai 2016 au 20 juin 2016 inclus,

Le Conseil Municipal approuve l'avis favorable avec réserves de la Ville de Bobigny à l'enquête publique présentée par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis relative au projet du T Zen 3, de la Porte de Pantin à la Gare de Gargan.

**5. Cession de la parcelle cadastrée section AP n° 793 sise 65 rue Léo Lagrange**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle cadastrée section AP n° 793 sise 65, rue Léo Lagrange, d'une superficie d'environ 302 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame BRAHIM, pour la somme de 135 900 euros HT.

**6. Cession de la parcelle cadastrée section AR n° 75 sise 30 rue Eugène Pottier – 1 rue du Muguet**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle cadastrée section AR n° 75 sise 30, rue Eugène Pottier - 1, rue du Muguet, d'une superficie d'environ 162 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame FEUGNET, pour la somme de 65 000 euros HT.

Arrivée de Pierre MONTELLA.

**7. Déclassement du domaine public communal d'une partie du quartier Karl Marx correspondant à l'emprise de l'ilot D1 et cession de ce lot à BOUYGUES Immobilier pour la réalisation d'un programme de logements**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide le déclassement du domaine public communal le terrain, d'une superficie d'environ 1 073 m<sup>2</sup>, référencé îlot D1, pris sur une partie des parcelles cadastrées section Y n° 176.*

*Décide la cession à la société BOUYGUES Immobilier de l'emprise foncière référencée îlot D1, d'une superficie d'environ 1 319 m<sup>2</sup>, prise, pour partie, sur les parcelles cadastrées section Y n° 158 et 176, pour un montant de 1 817 500 euros HT.*

**8. Déclassement du domaine public communal d'une partie du quartier Karl Marx correspondant à l'emprise de l'îlot F1 et cession de ce lot à la société Les Nouveaux Constructeurs pour la réalisation d'un programme de logements**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide le déclassement du domaine public communal du terrain, d'une superficie d'environ 1 640 m<sup>2</sup>, référencé îlot F1, pris sur une partie de la parcelle cadastrée section Y n° 176.*

*Décide la cession à la société Les Nouveaux Constructeurs de l'emprise foncière référencée îlot F1, d'une superficie d'environ 1 640 m<sup>2</sup>, prise, pour partie, sur la parcelle cadastrée section Y n° 176, pour un montant de 2 137 000 euros HT.*

**9. Promesse de vente sous condition suspensive de désaffectation et déclassement de l'emprise foncière dénommée îlot G du quartier Karl Marx à BOUYGUES Immobilier**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal prend acte de la procédure de désaffectation et de la décision de déclassement relatives à la parcelle d'une superficie d'environ 2 147 m<sup>2</sup>, à provenir des parcelles cadastrées section Y n° 116 et 142.*

*Autorise la signature d'un protocole et / ou d'une promesse de vente au profit de la société BOUYGUES Immobilier de l'emprise foncière référencée îlot G, d'une surface d'environ 2 147 m<sup>2</sup>, prise, pour partie, sur les parcelles cadastrées section Y n° 116 et n° 142, pour un montant de 1 943 752 euros HT.*

Arrivée d'Hervé LEUCI et sortie de Sarah SBIA.

**10. Echange foncier avec le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis dans le secteur du stade de la Motte dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine du Grand Quadrilatère**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange de terrains avec le Département de la Seine-Saint-Denis, qui se traduit pour la Ville par :*

- la cession au profit du Département de la Seine-Saint-Denis des parcelles cadastrées section I n° 264, d'une surface cadastrale de 2 138 m<sup>2</sup>, et D n° 46, d'une surface cadastrale de 610 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 2 748 m<sup>2</sup>, d'une valeur globale de 247 500 euros,
- la cession par le Département de la Seine-Saint-Denis à son profit d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrées section D n° 39, d'une surface d'environ 6 484 m<sup>2</sup>, d'une valeur de 1 369 740 euros,

Fixe le montant de la soulte à verser au Département de la Seine-Saint-Denis à 1 122 240 euros.

Sortie d'Isabelle LEVEQUE.

### **11. Avenant n° 5 à la convention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF) et l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble »**

#### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 5 à la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Île de France et l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble », portant exclusivement sur la prolongation de la convention pour une durée de 18 mois.*

### **12. Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales**

#### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le nouveau Contrat Enfance Jeunesse présenté par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.*

### **13. Convention de partenariat avec le collège République**

#### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec le collège République concernant le projet « Jeu au collège ».*

Sortie d'Ouassila KOUAICHI.

**14. Aide aux projets des collèges et lycées dans le cadre de la politique éducative – Année 2016**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions pour les projets présentés par les collèges et par les lycées et fixe leurs montants ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous :*

<b>Collège Pierre Sémard</b>	
<i>Projet Hip – Hop</i>	<i>800,00 €</i>
<i>Projet découvrir la culture gitane espagnole C'Olé Flamenco</i>	<i>450,00 €</i>
<b>Collège Auguste Delaune</b>	
<i>Trophée des bahuts</i>	<i>504,00 €</i>
<b>Collège République</b>	
<i>Séjour champs sur marne 1</i>	<i>1 340,00 €</i>
<i>Séjour champs sur marne 2</i>	<i>750,00 €</i>
<i>Sortie Jabline</i>	<i>960,00 €</i>
<i>Sortie classe foot féminin Stade Charlety</i>	<i>420,00 €</i>
<b>Collège Jean Pierre Timbaud</b>	
<i>Promo Voile</i>	<i>504,00 €</i>
<i>Séjour plein Nature</i>	<i>1 470,00 €</i>
<b>Collège Charles Péguy</b>	
<i>Voyage en Auvergne</i>	<i>3 010,00 €</i>
<i>Voyage à ROME</i>	<i>945,00 €</i>
<i>Voyage à Florence</i>	<i>595,00 €</i>
<i>Voyage à Londres, Barcelone, Berlin</i>	<i>3 654,00 €</i>
<b>Lycée Louise Michel</b>	
<i>Voyage linguistique à Barcelone</i>	<i>1 890,00 €</i>
<i>Échange avec Francfort</i>	<i>360,00 €</i>
<i>Découverte de Bordeaux</i>	<i>750,00 €</i>
<i>Séjour à Thierceville – Classe option Cinéma</i>	<i>620,00 €</i>
<i>Représentation à Athènes d'Ajax de Paris a Athènes</i>	<i>630,00 €</i>
<i>Représentation à la MC 93 d'Ajax de Sophocle</i>	<i>1 092,00 €</i>
<b>Lycée André Sabatier / Alfred Costes</b>	
<i>Conception d'un ouvrage pour exposition à la galerie du jeu de Paume</i>	<i>2 016,00 €</i>
<i>Apprentissage insitu : visite de la ferme Candale et approche de l'ostréiculture</i>	<i>1 428,00 €</i>
<i>Opération zéro déchet</i>	<i>1 008,00 €</i>
<i>Visite mémorial de Nantes</i>	<i>504,00 €</i>

## 15. Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les 3 crèches municipales

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement pour les trois crèches municipales, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.*

*Retour d'Ouassila KOUAICHI, Sarah SBIA et Isabelle LEVEQUE.*

*Départ de Mahamadou N'DIAYE.*

## 16. Approbation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Bobigny

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bobigny décliné en 21 actions suivantes qui devront être mises en place d'ici 2021 :*

<i>Tendre vers l'exemplarité de la collectivité</i>	<i>1.1 Mettre en place un plan de rénovation énergétique</i>
	<i>1.2 Optimiser l'éclairage public</i>
	<i>1.3 Déplacements professionnels</i>
	<i>1.4 Déplacements domicile-travail</i>
	<i>1.5 Sensibilisation</i>
	<i>1.6 Généraliser les clauses éco-responsables</i>
<i>Promouvoir des modes de consommation responsables</i>	<i>2.1 Améliorer la gestion et le tri des déchets</i>
	<i>2.2 Mise en place d'une déchetterie mobile</i>
	<i>2.3 Identifier ou faire appel à une association pour le réemploi</i>
	<i>2.4 Développer les jardins partagés</i>
	<i>2.5 Agir contre le gaspillage alimentaire</i>
<i>Adapter le territoire aux impacts du changement climatique</i>	<i>3.1 Développer les toitures terrasses végétalisées</i>
	<i>3.2 Augmenter la présence de végétation</i>
<i>Optimiser les besoins énergétiques du territoire</i>	<i>4.1 Accompagner les habitants à maîtriser leurs charges</i>
	<i>4.2 Accompagner Est Ensemble dans l'efficacité énergétique</i>
	<i>4.3 Développer les énergies renouvelables</i>
	<i>4.4 Moderniser et étendre le Réseau de Chaleur</i>
<i>Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire</i>	<i>5.1 Disposer d'un pôle gare Pablo Picasso efficient et innovant avec la RATP</i>
	<i>5.2 Développer les aménagements pour les modes actifs</i>
	<i>5.3 Sensibiliser et mobiliser sur la mobilité</i>
	<i>5.4 S'assurer de la mise en place d'un jalonnement harmonisé</i>



## **Avenant n° 9 à la convention cadre avec la Bourse Locale du Travail de Bobigny**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 9 à la convention cadre liant la Ville de Bobigny et la Bourse Locale du Travail de Bobigny, fixant le montant de la subvention annuelle 2016 à 32 000 euros.*

*Sortie de Sarah SBIA.*

## **17. Convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatifs à la vidéoprotection et la mise en sûreté – sécurité du patrimoine**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 6

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal abroge la délibération n° 38 240615 du 24 juin 2015 et approuve l'adhésion de la Ville de Bobigny au groupement de commandes avec la Ville de Drancy et la Ville de Dugny le cadre de la passation de marchés de prestations intellectuelles ayant pour objectifs l'évolution et la maintenance du système de vidéoprotection et d'assurer la mise en sûreté et sécurité de leur patrimoine respectif.*

*Sortie de Simbara CAMARA.*

## **18. Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation urbaine du centre-ville**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 03 mai 2016 et qui a émis un avis favorable au projet d'avenant n° 3 d'un montant estimé à 11 672,06 euros HT, soit cumulé avec les avenant n° 1 et 2 une augmentation 6,76 % du montant du marché initial basé sur le taux de rémunération de 9,61 % du montant des travaux du nouveau projet,  
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation urbaine du centre-ville passé avec le groupement d'entreprises SOMIVAL, BERIM et Hélène SAUDECERRE.*

*Retour de Simbara CAMARA.*

**19. Désignation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et scénographique de l'ancienne gare de déportation**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et scénographique de l'ancienne gare de déportation de Bobigny au groupement constitué par OKRA (paysagiste mandataire), l'agence AAPP atelier d'architecture, OTCE bureau d'études techniques, Kosmann.Dejong scénographes, Atelier d'écologie urbaine, 8'18" éclairagiste, pour un taux de rémunération pour la mission de base de 10,70 %, représentant un forfait provisoire de rémunération de 203 300 euros et des missions complémentaires optionnelles pour un total de 50 250 euros exemptés de TVA.*

*Approuve l'acte d'engagement pour un montant total, intégrant les missions complémentaires optionnelles, de 253 550 euros exemptés de TVA.*

**20. Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le Dossier de Consultation des Entreprises pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux.*

Pour le Maire absent,

Christian BARTHOLME,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

